



## Traité Avoda Zara

### Michna 12 - Chapitre 5

הַלּוֹקֵחַ כָּלִי תְּשִׁמִּישׁ מִן הַגּוֹי, אֶת שְׂדֵרְכּוֹ לְהַטְבִּיל, יִטְבִּיל,  
לְהַגְעִיל, יִגְעִיל, לְלַבֵּן בְּאוּר, יִלְבֵּן. הַשְּׂפּוֹד  
וְהָאֶסְכָּלָה, מְלַבֵּן בְּאוּר. וְהַסְכִּין, שְׂפָה וְהִיא טְהוֹרָה.

[Si] on achète des ustensiles de cuisine ayant servi à un idolâtre, celui dont l'usage est d'être trempé [dans l'eau] (pour de la nourriture froide) on peut le tremper ainsi, [ou bien, si leur usage] est de les passer à l'eau bouillante, il les purifiera ainsi, [ou bien, si c'est l'usage] de les blanchir au feu, il les blanchira de la sorte. [Ainsi], la broche et le gril doivent être blanchis au feu. Le couteau, une fois affûté (on le plante dans de la terre dure à dix reprises), est pur.



### Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)